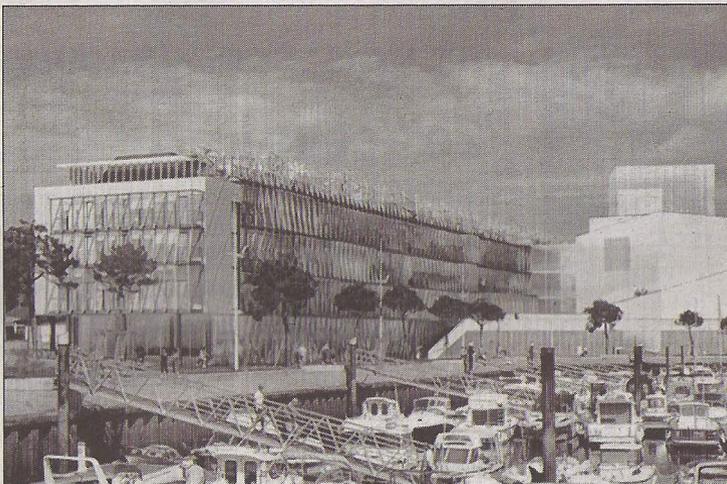


Après le permis, voici les recours !

Ce n'est en rien une surprise. Affiché le 15 septembre dernier sur le site du Petit Port - là où il doit être édifié - le permis de construire du futur Pôle océanographique aquitain vient d'être attaqué. Plusieurs recours contentieux ont été déposés. Détails.

Ils avaient jusqu'au 15 novembre 2014... Les opposants au projet de POA ont, certes, attendu le dernier moment mais ont bel et bien déposé leurs recours contentieux, deux jours avant la date butoir. La nouvelle ne surprendra personne tant le dossier possède ses partisans, mais aussi ses adversaires farouches... Rappelons, en quelques mots, le cadre de ce vaste projet. Créée en 1867, la Station marine d'Arcachon - malgré plusieurs opérations d'extension et de rénovation - présente aujourd'hui « un degré de vétusté important et peu compatible avec une recherche du meilleur niveau », affirme l'université qui, en lien avec tous les acteurs



Le projet de POA, en vue de synthèse, sur le Petit Port.

du dossier et les collectivités, a présenté son ambitieux projet en 2011. Sur le site du Petit-Port, un ensemble immobilier de 11.200 m² sera construit le long du quai du capitaine Allègre, en lieu et place du parc de stationnement semi-enterré existant.

Océanographes, écologues, écotoxicologistes... 180 personnes travailleront sur le site dont 50 chercheurs et enseignants. Soit une multiplication par 2,5 de l'effectif actuelle de la station, située à Peyneau. « Le nouvel ensemble sera équivalent à celui des grandes stations marines françaises », projette l'université. Le POA comprendra également un dispositif de prise d'eau de mer et de rejet, un parc de stationnement

ainsi qu'une esplanade. Enfin, l'actuel musée-aquarium de la Société scientifique, installé place Peyneau, sera incorporé dans le nouveau pôle, modernisé et repensé. En trois chiffres, cela donne un bâtiment de 100 mètres de long, de 15 à 19 mètres de haut suivant les endroits, et culminant à 24,6 mètres au sommet du belvédère.

« Ils ont voté comme un seul homme »

De l'autre côté, on retrouve plusieurs associations et collectifs de riverains. Et les griefs qu'ils portent sont nombreux: « Le POA ferme l'une des dernières fenêtres océanes de la ville », « un lieu mal choisi », « un bétonnage du front de mer »... Et désormais,

pour se faire entendre, ils optent pour la voie judiciaire. Affiché le 15 septembre dernier, le permis de construire du POA vient d'être attaqué par plusieurs recours au tribunal administratif. Citons d'abord la requête de l'Association pour la sauvegarde du site d'Arcachon (ASSA). Dans un dossier de 18 pages, le collectif, emmené par André Tillier, y développe des arguments plutôt techniques et juridiques pour contrer le projet. « Nous lançons une offensive coordonnée », explique le responsable associatif. Car l'Assa n'est pas seule dans l'histoire. À ses côtés, un autre recours a été déposé. Pour le signer, de nombreux copropriétaires se sont réunis. Ils habitent le boulevard de la plage, les rues Durègne, Alfred Dejean ou Georges Duchez. L'association CDROM présidée par Pierre Contré est elle aussi impliquée dans la procédure. Selon eux, le permis est en contradiction avec certains articles du code de l'urbanisme. « Les requérants sont près d'une centaine, 98 précisément, à s'opposer par voie judiciaire à ce projet », assure André Tillier. « Ils ont voté comme un seul homme et sont vent debout. » Même si ce dernier sait que face à un projet porté par l'État lui-même, l'affaire paraît « plus difficile ». « Mais jusqu'à nouvel ordre, les tribunaux administratifs sont totalement indépendants... »

[J-B.L.]